

Comité syndical du 26 janvier 2022

[DL 2022_01/03](#)

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2022 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION DL2021-10/05

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **19 janvier 2022**, s'est réuni, salle des fêtes de DAMAZAN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **mercredi 26 janvier 2022 à 14h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, MM. BOUSQUIER, CAMINADE, DE COLOMBEL, DUFOURG, GIRARDI, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, MOLIERAC, PICCOLI, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET, VERGNÉ (21)

Représentés : M. BARJOU par M. VERGNÉ ; M. BILIRIT par Mme BONNEAU ; M. COLLADO par Mme DUCOS ; M. DERC par M. VERDELET ; M. FALCOZ par M. ROSO ; M. KLEIBER par Mme ARMELLINI ; Mme LAURENT par M. MOLIERAC ; M. LERDU par M. PIN ; Mme PRELLON par M. LAVILLE ; M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL ; Mme TONIN par M. MASSET (11).

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 11

TOTAL : 32

[DL 2022_01/03](#)

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2022 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION DL2021-10/05

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération DL2021-10/05 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,

Considérant des mouvements de personnels au sein du syndicat impactant prioritairement le service comptable et financier, il a été demandé à la direction des finances publiques de revenir sur le choix précédent et de ne plus mettre en application la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant l'avis favorable du comptable public de revenir sur la délibération initiale et le droit d'option,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à revenir sur la décision d'application du référentiel comptable M57 au budget de ValOrizon au 01/01/2022;
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'une nouvelle délibération devra être prise pour fixer le passage à la nouvelle nomenclature M57.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 31 janvier 2022

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage

Le 01/02/2022